



Code de conduite professionnelle

Le Code de conduite professionnelle s'applique à tous les employés d'AT&T.

© 2025 Propriété intellectuelle d'AT&T. AT&T et le logo du globe sont des marques déposées et des marques de service de la propriété intellectuelle d'AT&T et/ou des sociétés affiliées d'AT&T. Toutes les autres marques sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.



Contenu

Message de 3

Notre engagement à :

- 1 Faire ce qui est juste 4
- 2 Éthique et intégrité 11
- 3 L'entreprise et ses actionnaires 15
- 4 Servir d'abord nos clients 22
- 5 Faire la différence 26
- 6 Autres 30

Message de...



John Stankey, PDG d'AT&T

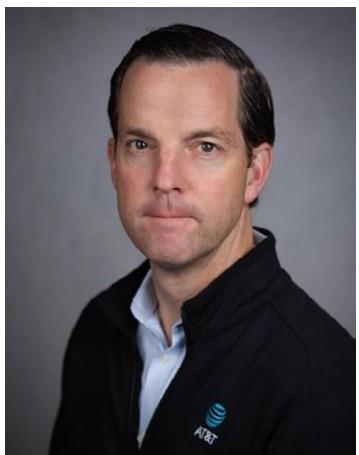
La mission d'AT&T est de connecter les gens à de plus grandes possibilités avec expertise, simplicité et inspiration. Le faire aux plus hauts niveaux nécessite de nombreux talents, des origines diverses et des points de vue différents. Mais l'exigence de base est un engagement envers l'intégrité.

Un comportement éthique est un élément clé des valeurs d'AT&T, sans exception ni compromis. C'est là qu'intervient notre Code de conduite professionnelle. Le Code nous sert de feuille de route pour être certains de **faire ce qui est juste dans chaque situation**, que ce soit avec nos clients, nos partenaires, nos parties prenantes ou entre nous.

Nos clients attendent de nous que nous agissions avec honnêteté, intégrité et transparence. Et c'est ce que nous devons exiger les uns des autres.

Merci de respecter notre mission et pour votre engagement indéfectible envers l'intégrité.

John Stankey



Bill Ryan, Directeur de la conformité d'AT&T

L'établissement de liens change tout, tout comme un engagement inébranlable envers l'intégrité. Le Code de conduite professionnelle d'AT&T permet à chaque employé de comprendre clairement la manière dont nous exerçons nos activités. Le Code est un rappel de ce que nos clients et nos parties prenantes attendent de nous et de ce que nous devrons attendre les uns des autres.

Le Code nous permet de connecter les gens à de plus grandes possibilités avec expertise, simplicité et inspiration, et **de la bonne façon**. Et ce qui ne changera jamais, c'est notre promesse de diriger une entreprise ancrée dans l'éthique et le courage moral.

Nous vous remercions pour votre engagement à agir avec intégrité.

Bill Ryan

1

Notre engagement à:
Faire ce qui est juste



Nous nous appuyons sur nos piliers culturels pour établir des liens

La façon **dont nous établissons des liens** est notre manière de travailler ici. Le Code décrit les comportements dont nous avons besoin, du plus haut niveau à la première ligne, pour prendre des décisions, agir et atteindre le niveau de rendement qui nous transformera. Ces piliers sont au cœur de notre culture et façonnent l'avenir d'AT&T.

Serve  Customers first

Nos clients sont la raison d'être de tout ce que nous faisons chez AT&T.
Poursuivre l'excellence dans chaque interaction.
Faire la différence dans nos communautés et pour les gens qui nous entourent.

Act Boldly 

Nous prenons des risques calculés, remettons en question les conventions et défions le statu quo.

Inventer l'avenir en repoussant les limites et en pensant différemment pour créer quelque chose de nouveau.

Diriger de manière positive car les bons comportements se propagent facilement.

Move Faster 

Notre dynamisme repose sur notre autonomie et notre confiance mutuelle.

Persévérer avec discipline, rapidité et agilité.

Donner le ton pour être décisif, accélérer les actions et être le premier à y arriver.

Win As One 

Nous restons en phase les uns avec les autres et nous concentrons sur la réussite collective.

Être là lorsque les clients et les collègues ont le plus besoin de nous.

Défendre l'égalité dans tout ce que nous faisons, dans le respect mutuel et l'intégration au sein d'une même équipe.

Faire ce qui est juste



Nous nous engageons à faire ce qui est juste jour après jour

En tant que membres de la famille AT&T, nous sommes fiers de faire partie d'une longue tradition de conduite éthique. Notre objectif est de toujours **faire ce qui est juste**, en restant fidèle à notre engagement collectif à respecter les lois, les règlements et les politiques internes.

Chaque employé a la responsabilité d'agir de manière éthique, au-delà de ses tâches quotidiennes. Nous sommes tenus responsables de nos actes, que ce soit pendant ou en dehors des heures de travail, en particulier ceux qui pourraient affecter notre rendement professionnel ou avoir une incidence sur la réputation ou les intérêts commerciaux de la Société. Nous sommes tenus de prendre connaissance du présent Code de conduite professionnelle et de le respecter, ainsi que les politiques et directives de la Société. Nous sommes conscients que toute violation de ces politiques pourra entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Nous reconnaissons également que personne n'a le pouvoir d'ordonner à un employé d'enfreindre la loi, le présent Code ou les politiques d'AT&T.

Le Code de conduite professionnelle constitue une base solide pour une conduite professionnelle éthique. Cependant, il ne remplace pas le discernement et ne couvre pas tous les scénarios possibles auxquels nous pouvons être confrontés. Dans les situations où la ligne de conduite à adopter n'est pas claire, le modèle de prise de décision éthique d'AT&T est là pour nous guider. Si la réponse à l'une des questions cruciales du modèle est « non », nous ne devons pas continuer. Cet engagement envers une prise de décision éthique fait partie intégrante de nos principes et de notre engagement à **faire ce qui est juste**.

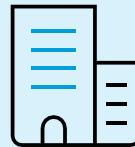
Modèle de prise de décision éthique d'AT&T

Si la réponse à l'**une** de ces questions cruciales est
« **NON** », vous ne devez **pas** continuer



Mon choix est-il conforme aux politiques d'AT&T, aux lois et aux règlements en vigueur ?

Chaque fois que nous sommes confrontés à des décisions complexes ou difficiles, nous devons toujours commencer par consulter les politiques existantes d'AT&T. Nos politiques sont des feuilles de route qui nous disent à quoi ressemble ce qui est « juste ».



Mon choix est-il bon pour la Société ?

Des milliards de décisions sont prises chaque jour chez AT&T ! Lorsque nous sommes confrontés à des décisions complexes ou difficiles, il revient à chacun de nous de comprendre et d'atténuer les risques pour la Société dans la mesure du possible.



Mon choix est-il bon pour le client ?

Il est essentiel pour le succès d'AT&T de conserver, de développer et d'apprécier nos clients. Demandez-vous : « Notre client fera-t-il la promotion d'AT&T après avoir constaté le résultat de ma décision ? »

Des doutes ?

Parlez à votre superviseur, aux RH ou à [Ask Compliance](#)

Nous connaissons nos droits et nos responsabilités en matière de signalement

Nous faisons un signalement lorsque nous observons ce que nous pensons être une violation de la loi, du présent Code, d'une politique de la Société et/ou des directives de la Société. Nous ne faisons pas sciemment et volontairement de déclarations ou de représentations fausses ou fictives. Pour faciliter le signalement, la Société dispose d'un certain nombre de modes de signalement, dont plusieurs permettent le signalement anonyme (lorsque la loi l'autorise) :

- Votre superviseur ou toute autre personne de votre hiérarchie
- Les Ressources humaines
- Le juriste ou le service juridique de votre centre de profit
- Les [Lignes d'assistance ou sites Web de signalement](#) d'AT&T

Le Code n'est pas destiné à limiter notre droit de signaler toute préoccupation à une agence gouvernementale ou de participer à des enquêtes gouvernementales.

Les superviseurs connaissent leurs responsabilités

En tant que superviseurs, nous démontrons notre engagement personnel envers les normes de la Société et encourageons un environnement où les employés se sentent à l'aise de poser des questions et de signaler des problèmes. Nous veillons également à ce que nos équipes soient conscientes de leurs obligations en vertu du Code.

Nous sommes attentifs à toute conduite illégale potentielle dans notre service et prenons des mesures pour empêcher que cela ne se produise. Nous informons les canaux appropriés des violations potentielles des normes de la Société qui sont portées à notre attention.



Nous ne faisons pas sciemment et volontairement de déclarations ou de représentations fausses ou fictives.





Nous coopérons aux enquêtes

AT&T enquête sur les éventuelles violations de la loi, du présent Code, des politiques et directives de la Société, ainsi que sur tout autre comportement que nous estimons contraires à l'éthique et/ou qui pourraient nuire à la Société, à ses employés, à nos biens ou à d'autres personnes. Nous coopérons pleinement aux enquêtes de la Société.

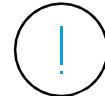
Nous n'exerçons pas de représailles

AT&T ne tolère pas les représailles contre quiconque demande conseil, pose une question ou signale des violations présumées.

Politique connexe :

[Politique de non-représailles](#)

AT&T ne tolère pas les représailles contre quiconque demande conseil, pose une question ou signale des violations présumées.



Nous savons où trouver des conseils supplémentaires

Nous pouvons trouver des informations plus détaillées sur les sites Web dédiés à nos politiques d'entreprise pour promouvoir un environnement éthique :

- [AT&T](#)
- [AT&T Mexique](#)

Nous pouvons également contacter [Ask Compliance](#), nos superviseurs, les ressources humaines ou le service juridique pour toute question relative au Code, à une politique ou aux directives de la Société, et qui se rapportent à l'éthique en général. D'autres conseils sont également disponibles dans :

- Le [portail Ethics@Work](#), qui contient des messages, des recherches, des ressources et des vidéos conçus pour nous aider à **faire ce qui est juste**.
- la Foire aux questions (FAQ) figurant dans le présent Code.



FAQ sur les responsabilités

Nous respectons nos normes éthiques et les appliquons à notre travail chaque jour.

Q. Si en dehors de mes heures de travail, alors que je participe à une soirée avec des amis et des collègues, je bois un peu trop et qu'un collègue se plaint parce que je provoque une scène par mon comportement désobligeant et inapproprié, je suppose que cela n'a aucune incidence sur mon travail puisque cela s'est produit en dehors du travail. Est-ce vrai ?

R. Peut-être. Les employés peuvent être tenus responsables de leurs actes, au travail ou en dehors du travail, qui ne sont pas conformes à notre Code de conduite professionnelle lorsque ces actes peuvent nuire au rendement professionnel ou affecter la réputation ou les intérêts commerciaux de la Société. Il est toujours préférable de se conduire d'une manière éthique qui reflète favorablement sur la Société.

Nous connaissons nos droits et nos responsabilités en matière de signalement.

Q. Où puis-je signaler une violation présumée ?

R. Vous pouvez vous adresser à votre superviseur ou à toute personne de votre hiérarchie, à votre représentant des RH, à un juriste ou au service juridique de votre centre de profit, ou aux lignes d'assistance ou sites Web de signalement d'AT&T. Depuis vos bureaux, il vous suffit de cliquer avec le bouton droit de la souris et de sélectionner :

Signalement d'incidents chez AT&T. Remarque : Le Code n'est pas destiné à limiter votre droit de signaler toute préoccupation à une agence gouvernementale ou de participer à des enquêtes gouvernementales.

Nous n'exerçons pas de représailles.

Q. Si je sais personnellement qu'AT&T ne respecte peut-être pas la loi, dois-je le signaler à mon superviseur ? Si je le signale, serais-je protégé par la politique de non-représailles d'AT&T ?

R. Oui et oui. Si vous savez personnellement qu'AT&T a enfreint la loi, l'activité doit être signalée à votre superviseur ou par l'intermédiaire de l'un des autres modes de signalement d'AT&T. Et oui, la politique de non-représailles d'AT&T s'appliquera. AT&T ne tolère pas les représailles contre toute personne qui demande conseil au sujet d'un comportement contraire à l'éthique, soulève des préoccupations ou signale une faute professionnelle.

Nous savons où trouver des conseils supplémentaires.

Q. Existe-t-il un endroit centralisé qui fournit des ressources que je peux utiliser avec mon équipe pour promouvoir un environnement éthique ?

R. Oui ! Le site Web du [Code de conduite professionnelle](#) comprend une boîte à outils de ressources (avec des liens vers des sites Web de politiques, des recherches sur des sujets d'éthique, des vidéos inspirantes, etc.). Il existe également des ressources propres aux personnes qui occupent un poste de supervision. En outre, le [portail Ethics@Work](#) contient des ressources utiles.

2

Notre engagement envers :
**L'éthique et
l'intégrité**



Nous faisons ce qui est juste, sans compromis

L'éthique et l'intégrité sont ce qui nous distingue chez AT&T. Depuis plus de 140 ans, ces principes guident nos interactions avec nos clients, nos actionnaires et les uns avec les autres. Bien qu'AT&T continue de connecter les gens à de plus grandes possibilités avec expertise, simplicité et inspiration, notre engagement à diriger une entreprise ancrée dans l'éthique et l'intégrité ne changera jamais.

Il incombe à chaque employé de faire ce qui est juste, sans compromis. Cela signifie que nous faisons ce qui est juste pour les actionnaires, les clients, les communautés, les fournisseurs, les autorités publiques et nos collègues. Ils savent que nous nous efforçons de joindre l'acte à la parole.

Nous nous traitons avec respect mutuel et ne tolérons pas l'intimidation, la discrimination ou le harcèlement

Les employés d'AT&T sont protégés contre la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, les croyances religieuses, l'origine nationale, l'ascendance, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, le genre, l'identité de genre, l'expression de genre, le handicap physique, le handicap mental, la grossesse, l'état de santé, les informations génétiques, l'état civil, le statut de citoyenneté, le statut de militaire, le statut d'ancien combattant ou toute autre caractéristique protégée par la loi. Lorsque les actes de certains font que d'autres se sentent intimidés, offensés ou perdent leur dignité, nous en souffrons tous. Nous devons nous traiter les uns les autres avec courtoisie et professionnalisme. Nous insistons sur un environnement de travail agréable et nous exprimons si cet objectif est compromis par qui que ce soit. Cela va au-delà de notre journée de travail. Les employés peuvent être tenus responsables de



leurs actes en dehors du travail qui pourraient nuire au rendement professionnel ou affecter la réputation ou les intérêts commerciaux de la Société.

Rien dans le Code de conduite professionnelle n'interdit à quiconque d'exercer ses droits conférés par l'Article 7 de la Loi nationale sur les relations de travail ou autre loi d'État similaire. Cela inclut, sans s'y limiter, les discussions sur les salaires, les horaires, les avantages sociaux ou

d'autres conditions générales d'emploi ; s'efforcer de rejoindre, aider ou former un syndicat ; et prendre toute autre mesure pour participer à d'autres activités d'entraide ou de protection, ou s'efforcer de le faire.

Politiques connexes :
[Politiques d'égalité des chances en matière d'emploi et de lutte contre le harcèlement](#)
[Politique d'accessibilité](#)

Nous nous efforçons de maintenir un lieu de travail où chacun se sent inclus et valorisé

Les points de vue variés que nous apportons tous au travail nous encouragent à penser plus globalement et à être plus créatifs dans le développement de produits et de processus. Nous sommes conscients que le monde que nous servons est diversifié dans ses coutumes sociales et ses traditions culturelles et nous respectons et acceptons ces différences.

Ressource associée :

[Culture et inclusion](#)

Nous créons un lieu de travail sûr et sécuritaire

L'importance de travailler en toute sécurité fait partie de notre patrimoine depuis plus d'un siècle.

Nous nous engageons à fournir un environnement de travail sûr. Lorsque la sécurité du public est en jeu, nous prenons des précautions raisonnables pour le protéger, ainsi que nos employés et nos clients. Nous nous tenons informés des lois, des règlements et des pratiques relatives à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail, ainsi qu'en matière de produits et services.

Nous nous conformons aux obligations légales et aux exigences de la Société. En outre, nous ne tolérons ni n'autorisons les menaces, la violence ou tout autre comportement perturbateur dans nos environnements de travail. Notre souci de la sécurité sur le lieu de travail s'étend à la protection des informations que l'entreprise conserve à notre sujet. Nous gardons rigoureusement confidentielles les informations personnelles de nos employés, de nos retraités et de leurs bénéficiaires.

Ressources associées :

[Politique d'AT&T en matière d'environnement, de santé et de sécurité](#)

[Un lieu de travail sûr et sécuritaire](#)

[Directives relatives aux armes sur le lieu de travail](#)

Nous sommes conscients que le monde que nous servons est diversifié dans ses coutumes sociales et ses traditions culturelles et nous respectons et adhérons à ces différences.





FAQ sur le lieu de travail

Nous nous traitons avec respect mutuel et ne tolérons pas l'intimidation, la discrimination ou le harcèlement.

Q. Un de mes collègues fait fréquemment des commentaires à une employée concernant son apparence. Cela semble la mettre mal à l'aise, mais il n'arrête pas pour autant. Que puis-je faire à ce sujet ?

R. Tous les employés d'AT&T doivent faire preuve de respect mutuel. Si un employé adopte un comportement offensant ou gênant, demandez-lui d'arrêter. Si vous ne vous sentez pas à l'aise d'aborder le problème avec la personne, signalez le comportement à votre superviseur, aux ressources humaines ou à la ligne d'assistance d'AT&T.

Q. Un de mes pairs d'AT&T publie parfois des commentaires désobligeants sur ses concurrents et sur ses collègues sur son compte personnel de réseaux sociaux. Comme cela se produit en dehors des heures de travail et sur son propre compte, est-ce acceptable du point de vue d'AT&T ?

R. Non, il n'est jamais acceptable de faire ou de publier des commentaires désobligeants sur un concurrent ou un collègue d'AT&T. Vous devez toujours publier des messages de bon goût en vous traitant les uns les autres avec courtoisie et professionnalisme, au travail comme en dehors du travail. Les employés peuvent être tenus responsables de leurs actes en dehors du travail qui pourraient nuire au rendement professionnel ou affecter la réputation ou les intérêts commerciaux de la Société.

Q. Mon superviseur exige que notre équipe atteigne des cibles de présence et des objectifs de qualité. Chaque mois, il ajoute une autre exigence. N'est-ce pas du harcèlement ?

R. La direction ne se livre pas à du harcèlement lorsqu'elle fixe des exigences en matière de performances professionnelles de manière équitable et cohérente.

3

Notre engagement envers : L'entreprise et ses actionnaires



Nous travaillons dans le respect des lois et conformément aux règlements qui nous concernent

Nous nous efforçons de respecter les lois et les règlements qui se rapportent à nos activités. Il n'y a pas de raccourcis. Nous ne compromettons pas l'entreprise en ignorant les règles qui peuvent nous concerner. Les politiques et procédures de la Société soutiennent et clarifient les lois et les règlements et nous aident à être en conformité. Nous ajustons nos pratiques selon les besoins pour nous conformer aux lois et aux exigences de nos marchés mondiaux et de nos diverses activités.



Nous respectons les lois et les règlements du commerce international

Nous respectons toutes les lois et tous les règlements applicables en matière de commerce international.

Ces lois et règlements s'appliquent à l'importation et à l'exportation de biens et de services, comme le matériel, les logiciels et la technologie (y compris les téléchargements de technologies) ; les pays sanctionnés et les parties soumises à des restrictions ; et les embargos internationaux.

Nous consultons notre service juridique avant de procéder à toute transaction, expédition ou importation internationale qui pourrait être soumise à ces lois.

Politique connexe :

[Politique en matière de commerce international et de sanctions](#)



Nous protégeons les actifs, les informations confidentielles et la propriété intellectuelle

Tous les actifs d'AT&T, qu'il s'agisse d'un camion ou d'une tour, en passant par la propriété intellectuelle telle que les brevets ou les secrets commerciaux, sont des outils essentiels à notre réussite. Nous sommes personnellement responsables de la bonne utilisation des actifs dont nous avons la charge et de prévenir leur perte. Cela comprend la protection des idées, de la recherche, des inventions, des médias et de nos marques. Nous protégeons les informations confidentielles et exclusives et empêchons leur divulgation inappropriée, non autorisée ou accidentelle. Nous n'utilisons pas non plus à mauvais escient les actifs ou la propriété intellectuelle d'autrui.

Politiques connexes :

[Politique en matière de propriété intellectuelle](#)

[Politique en matière de sécurité d'AT&T](#)

[Politique en matière de rangement du bureau](#)



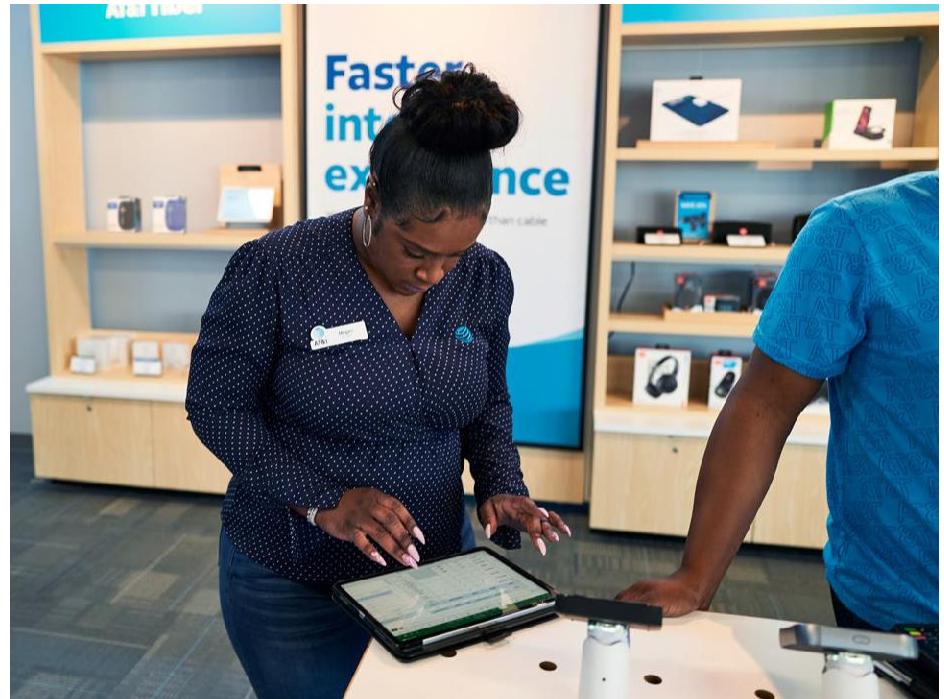
Nous gérons les dossiers et les informations de manière appropriée

Nous créons, utilisons, conservons et éliminons nos dossiers et renseignements commerciaux avec soin et conformément à la Politique et aux calendriers relatifs à la gestion des dossiers et des informations de la Société. Nous suivons les instructions des services Financier et Juridique lorsque des dossiers doivent être conservés pour un litige potentiel ou en cours, pour des enquêtes ou en réponse à des ordonnances judiciaires.

Ressources associées :

[Politique relative à la gestion des dossiers et des informations \(GDI\)](#)

[Calendrier mondial de conservation des dossiers d'AT&T \(Calendrier GDI\)](#)



Nous utilisons les communications électroniques de manière responsable

La communication, sous ses nombreuses formes, doit être appropriée et responsable, au travail comme en dehors du travail. Les systèmes de communication en place chez AT&T sont principalement destinés à un usage professionnel. Nous ne pouvons utiliser ces systèmes qu'occasionnellement pour accéder à notre messagerie personnelle ou à Internet sans que cette utilisation perturbe les besoins commerciaux. Nous n'utilisons pas ces systèmes pour accéder à ou distribuer des médias obscènes, inappropriés ou offensants.

Ressources associées :

[Utilisation abusive et acceptable d'Internet](#)

[Politique relative aux réseaux sociaux](#)



Nous évitons les conflits d'intérêts et les réglons

Lorsque nous agissons au nom d'AT&T, nous faisons passer les intérêts de la Société avant notre intérêt personnel. Cela signifie que nous ne laissons pas nos propres intérêts ou ceux de notre famille ou d'autres relations influencer les décisions que nous prenons au nom de la Société. Les conflits d'intérêts peuvent nuire à notre discernement professionnel et exposer la Société à des risques.

Nous évitons les conflits d'intérêts réels, potentiels et apparents ; nous les divulguons et les réglons rapidement.

Nous ne laissons pas les cadeaux, les faveurs ou autres marques d'hospitalité d'autrui influencer nos décisions professionnelles. Accepter ou offrir des cadeaux, des faveurs ou des divertissements peut créer un conflit, donner l'apparence d'un conflit et, dans certains cas, enfreindre la loi. En cas de doute, nous demandons conseil avant d'accepter ou d'offrir des cadeaux, des faveurs ou des divertissements importants.

Nous ne livrons pas concurrence à la Société. Nous ne saisissons pas non plus d'opportunités commerciales découvertes grâce à notre affiliation avec la Société, à moins que la Société ne se l'ait déjà vue proposer, l'ait refusée et qu'elle approuve l'opportunité commerciale.

Politiques connexes :

[Politique de lutte contre la corruption](#)

[Politique relative aux conflits d'intérêts](#)

[Politique relative aux cadeaux et aux invitations](#)

Nous nous efforçons de faire des affaires avec des fournisseurs éthiques

Nous essayons de faire des affaires avec des fournisseurs, des tiers et des partenaires commerciaux qui améliorent notre niveau de service et nous fournissent des produits et des services de qualité. Nous recherchons des fournisseurs qui partagent nos engagements envers des pratiques commerciales éthiques et durables, les droits de l'homme (y compris le droit du travail).

Politique connexe :

[Politique relative au travail avec les fournisseurs](#)



FAQ pour les entreprises et les actionnaires

Nous utilisons les communications électroniques de manière responsable.

Q. Je viens de télécharger cet excellent article que j'ai lu sur le site Web d'une association professionnelle. Puis-je l'envoyer par e-mail à d'autres membres de mon équipe ?

R. Peut-être. Vérifiez systématiquement les conditions générales ou les autorisations du site Web avant de le faire. Certains vous permettront une diffusion illimitée. Cependant, bon nombre ne vous permettent de télécharger et d'imprimer qu'une seule copie pour votre usage personnel. Vous pouvez faire suivre un lien vers le site Web à votre équipe. Consultez la section sur les droits d'auteur à partir du bouton Outils pour obtenir des conseils supplémentaires.

Q. J'utilise occasionnellement la messagerie électronique ou la messagerie instantanée pour envoyer ou transférer des blagues à des collègues ou à mes amis à l'extérieur d'AT&T. Puis-je le faire ?

R. Non. Bien que l'humour soit important pour notre travail et nos vies, n'oubliez pas que les communications électroniques sont des outils commerciaux. Les blagues et les commentaires qui peuvent être offensants pour les autres n'ont pas leur place au travail, qu'ils soient transmis par voie électronique ou en personne. Si le message est susceptible d'offenser quelqu'un, il n'est pas approprié de l'envoyer ou de le transférer à l'intérieur ou à l'extérieur d'AT&T. Cela inclut, sans s'y limiter, les photos ou contenu sexuellement explicites ainsi que les commentaires désobligeants sur un groupe de personnes ou une seule personne.

Q. J'utilise l'ordinateur de la Société pour accéder à Internet et consulter mes e-mails personnels. La Société peut-elle consulter les e-mails personnels que j'envoie et que je reçois de cette manière ?

R. Oui. Si vous utilisez un système d'AT&T, AT&T a le droit de surveiller la façon dont vous l'utilisez. Cela comprend la surveillance des sites Internet que vous consultez, les communications que vous envoyez ou publiez, et toute communication que vous envoyez ou recevez sur votre compte de messagerie personnel.

Nous protégeons les actifs physiques et la propriété intellectuelle de la Société.

Q. Je peux faire bon usage de mon temps en prenant des appels lorsque j'attends un vol dans un aéroport. Cela pose-t-il problème ?

R. Vous devez veiller à ne pas discuter d'informations non publiques sur la Société dans des lieux publics, comme les taxis, les ascenseurs, les aéroports, les avions, les gares, les trains ou lors de conférences et de salons professionnels. Si vous devez absolument passer un appel dans un lieu public, soyez attentif à votre environnement. De plus, n'oubliez pas que si vous êtes éligible aux heures supplémentaires, vous ne pouvez pas effectuer de transactions professionnelles en dehors de vos horaires de travail habituels sans l'autorisation de votre superviseur.

Nous évitons et rôgions les conflits d'intérêts.

Q. J'envisage d'occuper un poste de consultant dans un cabinet. Puis-je occuper un deuxième emploi ?

R. Bien qu'AT&T n'ait pas de règle interdisant de travailler pour d'autres entreprises, cela ne doit jamais interférer avec vos responsabilités envers AT&T. Un deuxième emploi dans une organisation concurrente représente un conflit d'intérêts direct et est strictement interdit. Un deuxième emploi chez un client ou un fournisseur de biens ou de services d'AT&T pourrait générer un conflit d'intérêts réel ou apparent ; il serait nécessaire de divulguer cet emploi à l'avance au moyen du questionnaire sur les conflits d'intérêts afin de procéder à une évaluation.



FAQ pour les entreprises et les actionnaires

Q. J'entretiens une relation avec un collègue qui sert occasionnellement de chef d'équipe par intérim dans mon groupe. Devons-nous le porter à l'attention de notre superviseur ?

R. Oui. Cette situation crée un conflit d'intérêts dans votre groupe. Même si vous et votre collègue êtes actuellement des pairs dans le même groupe, vous devez informer votre superviseur de la relation afin qu'il empêche une relation hiérarchique inappropriée. En plus d'informer votre superviseur, remplissez le questionnaire sur les conflits d'intérêts pour documenter l'éventuel conflit.

Q. Ma femme gère un cabinet de consultants en formation. Peut-elle soumettre une proposition pour devenir fournisseur d'AT&T ?

A. Peut-être. Signalez la relation à votre superviseur, soumettez le problème au représentant concerné de la chaîne d'approvisionnement et abstenez-vous de participer aux discussions ou aux échanges d'AT&T à ce sujet.

Q. J'envisage de vendre des cosmétiques à temps partiel. J'aimerais en vendre à mes collègues. Cela impliquerait-il des conflits d'intérêts ou d'autres violations de politiques ?

A. Peut-être. Vous ne pouvez pas solliciter d'affaires auprès de vos collègues sur le temps d'AT&T, dans les locaux d'AT&T ou en utilisant les ressources d'AT&T, comme les répertoires de messagerie et d'employés. Évitez de vendre à toute personne que vous supervisez. En travaillant sur la question avec votre superviseur, vous pourrez peut-être démarrer votre entreprise sans créer de conflit d'intérêts.

Nous travaillons en respectant les lois et conformément aux règlements qui nous concernent.

Q. Je souhaite envoyer des produits dans un pays soumis à une sanction commerciale imposée par le gouvernement américain.

Puis-je envoyer des produits vers un pays qui ne figure pas sur la liste américaine des sanctions, puis les faire envoyer depuis ce pays vers le pays soumis aux sanctions commerciales imposées par le gouvernement américain ?

R. Non. Comme c'est le cas avec de nombreuses lois, ce qui peut sembler être une manière intelligente de contourner la loi est également illégal.

4

Notre engagement envers :
**Servir nos clients
en premier**



Nous suivons des pratiques de vente éthiques

Nous gagnons la confiance de nos clients et la conservons en les traitant avec honnêteté et intégrité et de manière professionnelle et courtoise. Nous représentons équitablement nos produits et services et fournissons des informations détaillées à leur sujet à nos clients. Nous écoutons nos clients et nous mettons au défi de trouver de nouvelles façons d'offrir une expérience client unique. Nous tenons nos promesses. Nous ne proposons pas de produits ou de services que les clients n'ont pas autorisés et ne manipulons pas les commissions ou le classement.

Parfois, nos clients sont également nos concurrents et nos fournisseurs. Dans ce cas, nous les servons avec le même professionnalisme que pour n'importe quel client.



Nous gagnons la confiance de nos clients et la conservons en les traitant avec honnêteté et intégrité, et de manière professionnelle et courtoise.

Nous respectons les règlements qui s'appliquent aux clients gouvernementaux

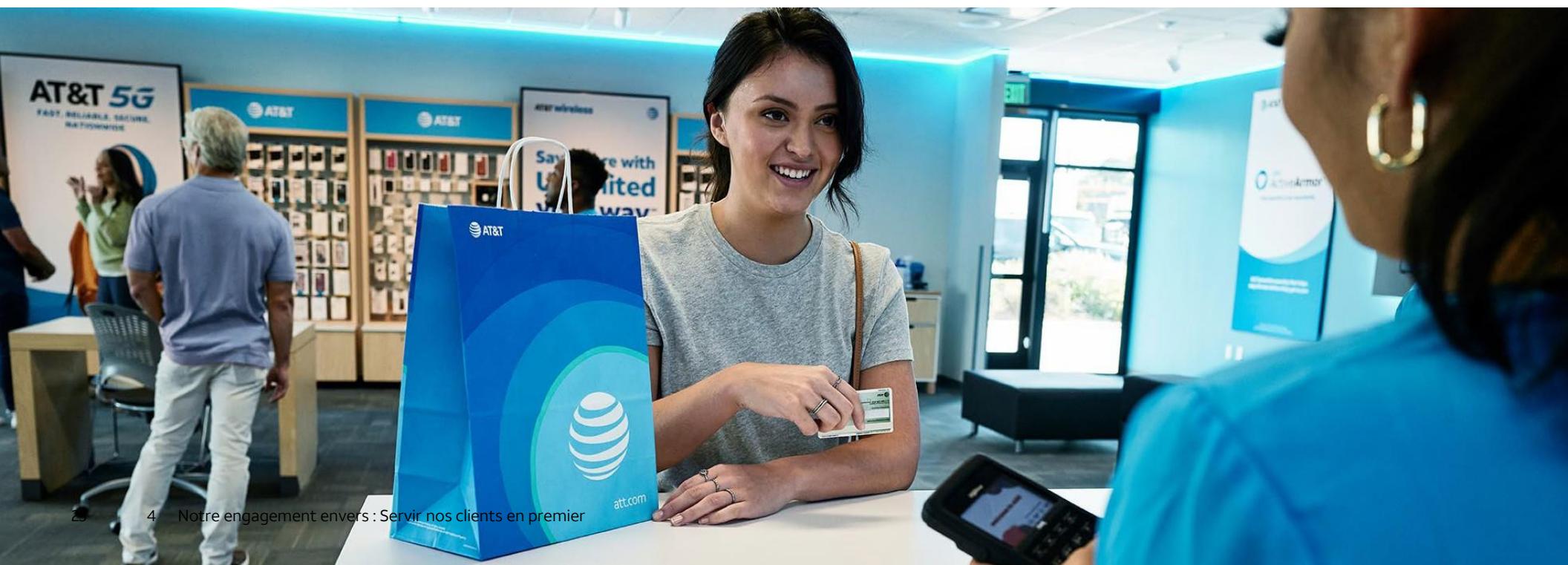
Pour faire des affaires avec certaines entités gouvernementales, nous devons respecter de strictes règles, parfois inhabituelles. Nous sommes formés à ces règles et les suivons dans nos interactions avec les gouvernements. Nous nous engageons envers ce niveau accru de diligence applicable aux clients gouvernementaux.

Nous nous engageons envers ce niveau accru de diligence applicable aux clients gouvernementaux. Nous suivons les instructions et demandons immédiatement conseil à nos experts internes en cas de doute sur toute activité.

Ressources associées :

[Politique de lutte contre la corruption](#)

[Programme d'intégrité d'entreprise/personnelle \(PIE/P\)](#)





Nous respectons et protégeons les informations de nos clients

Nous sommes fiers que nos clients nous confient leurs informations personnelles sensibles et détaillées. Nos politiques expliquent comment nous recueillons, utilisons, partageons et protégeons ces données et nous respectons ces promesses. Nous nous efforçons de protéger ces données et de respecter les choix de nos clients concernant la collecte, l'utilisation et le partage de leurs données. Nous savons qu'il est important de protéger les données de nos clients, de préserver leur confiance et de respecter la loi.

Ressources associées :

[Avis de confidentialité d'AT&T](#)

[Vos choix et contrôles](#)

[En matière de rapports de transparence](#)



FAQ sur les clients

Nous préservons la confidentialité des communications de nos clients.

Q. Lorsque je répare l'électricité statique sur une ligne, je dois accéder au circuit. Si une conversation est en cours, est-ce que j'enfreins le Code ?

R. Non. Fournir un service de haute qualité à nos clients est primordial et il est inévitable que la prestation de ce niveau de service implique parfois un accès accidentel aux communications vocales et de données. Il en va de même lorsqu'un superviseur de centre d'appels surveille légalement les appels pour contrôler la qualité du service ou lorsqu'un technicien accède aux transmissions de données d'un client commercial pour localiser la cause de la corruption des données. Quoi qu'il en soit, nous prenons toutes les précautions nécessaires pour protéger nos clients, leurs informations et la sécurité de leurs communications.

Nous protégeons les informations que nous confient nos clients à leur sujet.

Q. Quelles mesures doivent être prises en cas de violation de la sécurité des informations ?

R. S'il y a des raisons de croire que des informations exclusives d'AT&T ont été compromises, perdues, volées ou autrement non prises en compte, le [service mondiale de la Sécurité et des enquêtes](#) doit en être informé immédiatement.

Q. Quelles sont les politiques de la Société concernant le partage des informations sur les clients avec le gouvernement ?

R. La politique de la Société consiste à ne partager les informations sur les clients avec le gouvernement que lorsque la loi l'exige. Cela signifie que tout partage d'informations est effectué conformément aux obligations juridiques, en veillant à ce que la vie privée des clients soit respectée dans toute la mesure possible en vertu de la loi.

5

Notre engagement envers :
Faire la différence





Nous encourageons les activités communautaires

Nous participons à des activités qui visent à faire de nos communautés un meilleur endroit pour vivre, travailler et se développer. Nous améliorons la situation de nos communautés en offrant de bons emplois, en faisant don de notre temps et de nos talents, en aidant les populations défavorisées et en promouvant des programmes de formation qui ouvrent des perspectives économiques.

Ressources associées :

[Site Web de la responsabilité d'entreprise d'AT&T](#)

[Programme de la journée du bénévolat/de la communauté](#)

[Portail de bénévolat et de don](#)



Nous encourageons l'engagement politique

AT&T nous encourage à participer au processus politique. Nous votons, faisons du bénévolat, apportons notre contribution aux candidats que nous soutenons individuellement et nous occupons des fonctions politiques. En raison des lois régissant le processus électoral, nous menons nos activités politiques personnelles sur notre temps libre et avec nos propres ressources et évitons les conflits d'intérêts. Nous nous conformons aux lois pertinentes sur les campagnes politiques.

Politiques connexes :

[Politique relative aux activités politiques personnelles](#)

[Politique mondiale relative aux contributions](#)



Nous exerçons nos activités de manière responsable envers l'environnement

Nous nous engageons à exploiter et à proposer des produits et services de manière responsable et durable sur le plan environnemental. Nous respectons les lois et les règlements applicables en matière d'environnement.

Nous nous efforçons de suivre les bonnes pratiques et de réduire notre impact environnemental de manière pertinente pour l'entreprise et importante pour les communautés que nous servons.

Politiques connexes :

[Politique ESS d'AT&T](#)

[Politiques ESG](#)



FAQ sur la communauté

Nous encourageons les activités communautaires.

Q. Pouvez-vous donner des exemples d'activités auxquelles la Société participe pour améliorer la vie communautaire ?

R. Les activités sont notamment l'organisation de campagnes de nettoyage de la communauté, la participation à des collectes locales de denrées alimentaires, le parrainage d'ateliers pédagogiques et la mise en place de programmes de mentorat pour les jeunes ou les populations mal desservies.

Nous encourageons l'engagement politique.

Q. Un de mes amis se présente à une fonction politique locale et j'aimerais l'aider à mener sa campagne. Cela ne pose pas de problème, n'est-ce pas ?

R. Non, dès lors que vous vous assurez de ne pas utiliser les ressources d'AT&T comme l'équipement ou les fournitures de bureau, votre temps pendant les heures de travail ou le nom d'AT&T pour contribuer à la campagne.

Nous exerçons nos activités de manière responsable envers l'environnement.

Q. Comment l'entreprise s'assure-t-elle que ses produits et services sont écologiquement durables ?

R. AT&T intègre les principes de durabilité de la phase de conception jusqu'à la fin de vie du produit ou du service. Cela comprend l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement, l'optimisation du cycle de vie du produit pour réduire l'impact environnemental et l'encouragement du recyclage et d'une élimination responsable.

6

Notre engagement envers :
Les autres



Nous assurons l'intégrité de nos rapports financiers et de nos dossiers commerciaux

Pour le bien de nos actionnaires, créanciers et autres, nous nous efforçons de produire des rapports financiers et des registres commerciaux fiables. Nous nous engageons à fournir des informations complètes, justes, opportunes, exactes et compréhensibles dans les rapports et documents que nous déposons ou soumettons à la Securities and Exchange Commission aux États-Unis et aux autorités de réglementation du monde entier. Nous préparons nos dossiers commerciaux et nos rapports financiers avec intégrité et honnêteté, qu'ils s'agissent de rapports externes ou de rapports utilisés en interne pour superviser les opérations de la Société. Nous signalons les préoccupations concernant la comptabilité financière, l'audit et les problèmes liés aux dossiers commerciaux par le biais des canaux appropriés.



Nous communiquons avec le public par le biais des canaux approuvés

Seuls les dirigeants ou autres personnes expressément autorisées par AT&T peuvent parler au public au nom d'AT&T et ces personnes le font par le biais des canaux de communication approuvés.



Nous préparons nos dossiers commerciaux et nos rapports financiers avec intégrité et honnêteté.



Nous ne nous engageons pas dans le délit d'initié

Nous devons préserver la confidentialité des informations confidentielles. Les informations confidentielles sont des informations non publiques qui appartiennent soit à AT&T, soit à une autre personne ou entité. Elles peuvent être connues de certaines personnes, mais ne sont pas encore connues du public. Il s'agit, par exemple, des informations sur la situation financière d'AT&T, des versions, des produits, des services ou des projets futurs. Elles peuvent être utiles pour d'autres personnes, à l'intérieur comme à l'extérieur d'AT&T. L'utilisation d'informations confidentielles à des fins personnelles peut entraîner des peines d'emprisonnement, des amendes, ou les deux. Si nous avons obtenu des informations confidentielles grâce à notre poste chez AT&T, que ces informations concernent AT&T ou un fournisseur, client ou concurrent, nous ne devons pas les utiliser pour négocier des titres de l'entreprise en question ni les transmettre à des tiers. Les lois s'étendent même aux informations confidentielles que nous obtenons accidentellement grâce à notre poste et s'appliquent aux membres de nos familles. En cas de doute concernant la détention d'informations confidentielles, nous demandons l'avis de notre service juridique.

Politique connexe :

[Politique relative au délit d'initié](#)

Nous apprécions une concurrence loyale et respectons toutes les lois antitrust et sur la concurrence

AT&T réussit sur le marché en livrant une concurrence agressive mais loyale. Nos produits et services ont leurs propres mérites. Nous ne déformons pas les caractéristiques de nos produits et services, ne trompons pas nos clients et ne nous engageons pas dans d'autres pratiques déloyales.

En cas de doute sur ce que les lois antitrust autorisent, nous demandons conseil au service juridique.

AT&T ne cherche pas à éliminer ou à réduire la concurrence à l'aide d'accords illégaux avec ses concurrents. Par exemple, AT&T n'accepte pas et ne discute même pas avec un concurrent des prix qu'AT&T ou que le concurrent facture, des clients qu'AT&T ou que le concurrent sert ou des services qu'AT&T ou que le concurrent offre.

Nos relations avec les concurrents étant soumises à un examen minutieux, nous ne concluons pas d'accords formels ou informels avec des concurrents à moins que l'accord n'ait été approuvé au préalable par le service juridique.

Politique connexe :

[Politique relative aux lois antitrust et sur la concurrence](#)



Nous ne nous engageons dans aucune forme de corruption

Nous suivons des pratiques commerciales éthiques aux États-Unis comme dans le reste du monde dans nos relations avec les agents publics, les autres entreprises et les particuliers. Nous ne cherchons pas à les influencer par des moyens inappropriés, directement ou indirectement, et ne nous laissons pas influencer par des moyens inappropriés. Il s'agit notamment des paiements contraires à l'éthique ; des cadeaux, repas ou divertissements inappropriés ; ou des contributions politiques ou caritatives inappropriées. Ce type d'activité porte atteinte à notre intégrité et, dans la plupart des cas, enfreint la loi. Nous nous efforçons d'éviter ne serait-ce que l'apparence d'une influence inappropriée.

Politique connexe :

[Politique de lutte contre la corruption](#)



FAQ sur les autres

Nous ne nous engageons pas dans le délit d'initié.

Q. J'ai entendu dire que le gouvernement n'engageait des poursuites qu'à l'encontre de personnes qui réalisent d'importants bénéfices dans le cadre d'un délit d'initié. Ai-je raison de penser qu'en tant que petit investisseur, je n'ai pas à me soucier des lois sur le délit d'initié ?

R. Tout investisseur, petit ou grand, doit se conformer aux lois sur le délit d'initié. Le gouvernement a engagé des poursuites à l'encontre de personnes qui avaient réalisé un bénéfice qui ne dépassait pas 2 000 USD. Les marchés boursiers disposent de systèmes de détection informatisés sophistiqués capables de détecter même les plus petites transactions suspectes. Qu'ils soient importants ou faibles, les bénéfices tirés d'un délit d'initié sont illégaux.

Q. Un fournisseur a vendu à AT&T un système logiciel sur une base d'essai. J'ai entendu dire que l'essai était un succès et que nous allions acheter le système du fournisseur. Je parie que d'autres entreprises suivront notre exemple. Ma belle-sœur investit dans le secteur des technologies et est très calée sur le sujet. Puis-je lui en parler et la laisser décider si elle pense que cette entreprise est un bon investissement ?

A. Absolument pas. Les informations dont vous disposez sur nos plans d'utilisation du produit de cette entreprise sont des informations confidentielles exclusives. Si vous les transmettez à votre belle-sœur, vous enfreignez notre politique qui interdit de divulguer des informations confidentielles exclusives. Si vous ou votre belle-sœur utilisez ces informations à des fins d'investissement, vous pouvez également enfreindre les lois sur les valeurs mobilières.

Q. J'ai pris connaissance de données financières sur un client, qui indiquent que ce dernier est en meilleure santé financière que la plupart des gens ne le pensent. Je veux acheter des actions dans l'entreprise du client. Puis-je le faire ?

R. Vous ne pouvez pas acheter d'action tant que les données financières restent inconnues du public investisseur. Les informations peuvent nous avoir été confiées en toute confidentialité par le client pour nous aider à voir comment répondre au mieux à ses besoins. L'utilisation de ces informations à des fins personnelles ou leur divulgation à des tiers constituerait une violation des lois sur le délit d'initié ainsi que de nos politiques sur l'utilisation d'informations confidentielles et exclusives d'autrui.

Nous encourageons la concurrence loyale et respectons les lois antitrust.

Q. Je viens d'être embauché après avoir travaillé dans une autre entreprise. Je possède un carton rempli de documents sur les stratégies concurrentielles de mon ancien employeur qui serait très utile pour développer des plans marketing d'AT&T. Puis-je les apporter au bureau ?

R. Non, vous ne devez pas apporter chez AT&T des documents provenant de votre ancien emploi qui pourraient contenir les informations confidentielles de votre ancien employeur, tout comme personne ne doit emporter nos informations confidentielles.

Nous ne nous engageons dans aucune forme de corruption.

Q. On m'a dit que je pouvais embaucher un consultant pour nous aider à décrocher un contrat avec une entreprise détenue par un gouvernement étranger. Il m'a demandé un acompte de 40 000 USD et m'a dit qu'il utiliserait l'argent pour « aider à faire avancer les choses ». Nous ne savons pas vraiment où va l'argent. Devons-nous nous en inquiéter ?

A. Absolument. Nos directives nous imposent de prendre des mesures pour nous assurer que cet argent n'est pas utilisé comme pot-de-vin. Vous devez demander conseil à l'Organisation mondiale du commerce ou au service juridique.



AT&T